



Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale
27 juillet 2011
Français
Original: anglais

Conférence des Parties

Comité de la science et de la technologie

Dixième session

Changwon (République de Corée), 11-13 octobre 2011

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire

Avis sur la méthode la plus indiquée pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs stratégiques 1, 2 et 3 de la Stratégie

Élaboration et mise en œuvre d'indicateurs d'impact permettant de mesurer les objectifs stratégiques 1, 2 et 3 de la Stratégie

Rapport sur le processus engagé pour affiner l'ensemble d'indicateurs d'impact se rapportant aux objectifs stratégiques 1, 2 et 3

Note du secrétariat

Résumé

Le présent document récapitule les résultats du processus d'examen scientifique collégial recommandé dans la décision 17/COP.9, par laquelle la Conférence prie le Comité de la science et de la technologie (CST) d'élaborer des propositions pour examen à la onzième session de la Conférence des Parties afin d'affiner l'ensemble d'indicateurs d'impact provisoirement accepté joint à la décision 17/COP.9 qui est en cours d'établissement pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs stratégiques 1, 2 et 3 du Plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018) (la Stratégie). On y trouvera une synthèse du processus d'examen scientifique collégial participatif, formateur et itératif auquel ont contribué 104 experts techniques entre septembre 2010 et mai 2011. À sa dixième session, le CST souhaitera peut-être examiner la question et recommander à la Conférence des Parties d'adopter les conclusions et recommandations figurant dans le présent document, lesquelles découlent des propositions faites par les experts techniques dans le livre blanc issu du processus d'examen scientifique collégial participatif. Les conclusions et recommandations initiales ont été présentées à la deuxième session extraordinaire du CST dans le document ICCD/CST(S-2)/INF.1 et résumées pour examen par la Conférence des Parties dans le document ICCD/CST(S-2)/9; elles sont mises à jour dans le présent document à partir de contributions puisées dans les observations du public publiées sous la cote ICCD/COP(10)/CST/INF.1.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Liste des abréviations		3
I. Introduction.....	1–11	4
A. Rappel de faits	1–7	4
B. Évaluation participative, formatrice et itérative	8–11	5
II. Conclusions de l'examen scientifique collégial.....	12–37	8
A. Cadre conceptuel	12–21	8
B. Résultats de l'exercice engagé pour affiner l'ensemble d'indicateurs et nouvelle hiérarchie	22–27	11
C. Capacité.....	28–33	15
D. Importance pour les pays et intérêts nationaux.....	34–37	15
III. Voie à suivre	38–49	16
A. Groupe consultatif spécial d'experts techniques	38–42	16
B. Suivi de la désertification et partenariat pour l'évaluation	43–49	17
IV. Conclusions et recommandations.....	50–54	18
A. Principes fondamentaux	51–52	18
B. Recommandations	53–54	20
Annexes		
I. Incidences financières de l'établissement d'un groupe consultatif spécial d'experts techniques.....		22
II. Incidences financières de la constitution du partenariat pour le suivi et l'évaluation de la désertification		24

Liste des abréviations

CDB	Convention sur la diversité biologique
Convention	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
CST	Comité de la science et de la technologie
DDTS	Désertification, dégradation des terres et sécheresse
FPEIR	Forces motrices-Pressions-État-Impact-Réponses
EM	Évaluation des écosystèmes pour le millénaire
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
GLADIS	Global Land Degradation Information System
IDH	Indice de développement humain
INWEH/UNU	Réseau international pour l'eau, l'environnement et la santé de l'Université des Nations Unies
IPBES	Mécanisme intergouvernemental d'échanges entre scientifiques et décideurs en matière de biodiversité et de services écosystémiques
LADA	Projet d'évaluation de la dégradation des terres dans les zones arides
OMM	Organisation météorologique mondiale
PAN	Programme d'action national
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SEEA	Système de comptabilité économique et environnementale pour l'énergie
SMOT	Système mondial d'observation terrestre
La Stratégie	Plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018)
WOCAT	Étude mondiale des approches et des technologies de conservation

I. Introduction

A. Rappel des faits

1. Par sa décision 3/COP.8, la Conférence des Parties a adopté le Plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018) (la Stratégie).

2. Par la même décision, la Conférence des Parties a demandé au Comité de la science et de la technologie de lui prodiguer des conseils à sa neuvième session sur la méthode la plus indiquée pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs stratégiques 1, 2 et 3 de la Stratégie:

- Objectif stratégique 1: améliorer les conditions de vie des populations touchées;
- Objectif stratégique 2: améliorer l'état des écosystèmes touchés;
- Objectif stratégique 3: dégager des avantages généraux d'une mise en œuvre efficace de la Convention.

3. Les objectifs stratégiques 1, 2 et 3 comprennent sept indicateurs de base représentatifs des types d'indicateurs à établir pour rendre compte des tendances observables dans les zones touchées. Le CST a été prié d'affiner encore ces indicateurs de base en tirant parti des sources de données existantes.

4. Compte tenu des indications données par plusieurs documents (ICCD/CST(S-1)/4/Add.3, ICCD/COP(9)/CST/INF.3, ICCD/CST(S-1)/5/Add.1 et ICCD/COP(9)/CST/INF.2) et par une série d'études effectuées pendant l'exercice biennal 2008-2009^{1, 2, 3}, la Conférence des Parties a décidé, par sa décision 17/COP.9, d'accepter provisoirement l'ensemble minimal proposé de 11 indicateurs d'impact, sans nécessairement s'y limiter. On trouvera la grille des indicateurs à l'annexe I de la décision 17/COP.9.

5. Dans la décision 17/COP.9, un sous-ensemble de deux indicateurs d'impact (à savoir, l'indicateur III – Pourcentage de la population vivant au-dessus du seuil de pauvreté dans les zones touchées et l'indicateur IX – État du couvert terrestre) a été désigné comme constituant l'ensemble minimum d'indicateurs à utiliser par les pays touchés pour leurs rapports à partir de 2012. L'utilisation des neuf autres indicateurs d'impact a été recommandée mais jugée non obligatoire.

¹ Berry, L., E Abraham et W. Essahli. 2009. *The UNCCD recommended minimum set of impact indicators. Draft Report*. Rapport de consultants (1) à l'intention du CST du secrétariat de la Convention. 99 pages. <http://www.unccd.int/regional/rcm/docs/UNCCD%20Min%20Set%20of%20Impact%20Indicators%20Final%20Report%20June%204.pdf>.

² Randriamiarana, D. 2010. *Synthetic report: Regional consultations on methodologies related to the minimum set of impact indicators to measure progress in the implementation of Strategic Objectives 1, 2 and 3 of the UNCCD 10-Year Strategic Plan*. Rapport de consultants (2) à l'intention du CST du secrétariat de la Convention. 24 pages. http://www.unccd.int/science/docs/Regional%20consultation%20on%20methodologies-for%20the%20web_2010.pdf.

³ Johnstad, M. 2009. *Data and information available at UN agencies and IGOs related to impact indicators for Strategic Objective 1, 2 and 3 of the UNCCD Strategy*. Rapport de consultants (3) pour le CST du secrétariat de la Convention. 28 pages. http://www.unccd.int/science/docs/Study%20on%20data%20availability%20at%20UN_IGOs%20for%20the%20web_2010.pdf.

6. Toujours dans la décision 17/COP.9, la Conférence des Parties a prié le secrétariat d'élaborer, avec les conseils du Bureau du CST et dans le cadre d'un processus itératif, des propositions afin d'affiner l'ensemble d'indicateurs d'impact et les méthodologies associées, en tenant compte:

- a) De l'application et de l'examen des indicateurs d'impact par les pays touchés;
- b) Des résultats d'un examen scientifique collégial de la pertinence, de l'exactitude et de l'efficacité par rapport à leur coût des indicateurs d'impact;
- c) Des synergies susceptibles d'être dégagées avec les programmes, projets et institutions concernés, y compris ceux associés aux autres conventions de Rio;
- d) Des contributions pertinentes des conférences scientifiques organisées dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

7. Le présent document a été établi à la demande de la Conférence des Parties qui, dans la même décision, a prié le CST de faire le point de ce processus itératif lors de ses sessions et de recommander un ensemble minimum d'indicateurs d'impact pour examen par la Conférence des Parties à sa onzième session.

B. Évaluation participative, formatrice et itérative

8. Avant, pendant et après la neuvième session de la Conférence des Parties, la communauté scientifique a manifesté le vif désir de contribuer au processus engagé pour affiner les indicateurs d'impact en rapport avec la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Pour optimiser ce large éventail de connaissances et de compétences techniques, on a souhaité que la méthode retenue pour affiner les indicateurs soit participative et formatrice. Elle est participative en ce sens que des scientifiques du monde entier et de toutes les disciplines ont été invités à apporter leur concours. Elle est formatrice dans la mesure où l'on a recouru à de très nombreux modes de communication et de participation avec les experts techniques et qu'à quatre reprises, les enseignements acquis lors des étapes précédentes ont servi de point de départ pour la suite des débats.

9. Une recherche qui se veut formatrice s'efforce de conceptualiser et d'englober ce qu'une population pense, fait et dit dans un domaine d'expérience donné, soit, dans le cas qui nous intéresse, l'élaboration d'indicateurs à l'appui de la surveillance de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse (DDTS) et du suivi de l'impact de la Stratégie. Après chaque étape/reprise du processus, il est tenu compte des observations des participants pour adapter les conclusions en fonction de ce qui a été appris. Ces observations peuvent influencer non seulement sur l'objectif (soit, dans le cas présent, affiner les indicateurs d'impact) mais aussi sur l'approche générale suivie, de sorte que l'issue du processus répond certes aux besoins exprimés initialement, mais montre aussi comment ces besoins sont perçus suite aux échanges menés entre scientifiques participants.

10. Une évaluation participative et formatrice peut poser des problèmes logistiques car elle exige une mobilisation sur le terrain avec la population visée. Elle possède en revanche un autre atout capital pour le processus engagé pour affiner les indicateurs d'impact en rapport avec la Convention. Grâce à l'apprentissage individuel et social, les connaissances résultent d'une entreprise commune et non d'un flux unilatéral d'informations. L'autoréflexion est rendue possible par un discours et un dialogue ouverts et réactifs mettant en jeu divers participants pour élaborer un cadre de compréhension commun et poser les bases d'une action conjointe. Bien qu'il soit peu probable que le consensus se fasse entièrement sur l'une quelconque des questions scientifiques, cette approche favorise la participation, le partage, l'apprentissage, l'adhésion au processus, le consensus et, en principe, une meilleure information.

11. Les travaux ci-après ont été engagés pour donner un fondement scientifique aux étapes suivantes du processus engagé pour affiner les indicateurs (la durée de chaque étape est indiquée entre parenthèses à la fin de chaque alinéa):

a) Établissement d'un «avant-projet» de livre blanc s'appuyant sur les résultats de l'examen approfondi de documents techniques et d'ouvrages scientifiques. Cet avant-projet fait fond sur la somme considérable de travaux consacrés depuis trente ans à l'élaboration d'indicateurs de la désertification, y compris sur les mesures prises pour répertorier et définir des indicateurs adaptés au suivi et à l'évaluation de l'application de la Convention, de l'impact des programmes d'action nationaux (PAN) et des processus et des effets de la désertification. Cet avant-projet tire également parti des travaux pertinents issus de plusieurs initiatives synergiques parallèles et a bénéficié de l'apport de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention sur la diversité biologique (CDB). L'avant-projet comprenait les chapitres suivants: i) généralités et objectifs; ii) cadre scientifique conceptuel possible; iii) synthèse des évaluations scientifiques récentes des 11 indicateurs d'impact provisoires; iv) description détaillée des paramètres de mesure/indicateurs supplétifs proposés pour chacun des 11 indicateurs provisoires (obtenus à partir de deux importants exercices d'élaboration d'indicateurs menés en parallèle par des scientifiques collaborant avec le Projet d'évaluation de la dégradation des terres dans les zones arides (LADA) et l'Étude mondiale des approches et des technologies de conservation (WOCAT), et avec l'INWEH/UNU (Réseau international pour l'eau, l'environnement et la santé de l'Université des Nations Unies) et l'initiative de gestion des connaissances sur les terres KM:Land du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), par un scientifique détaché par l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et un autre par le secrétariat de la CDB); v) critères d'évaluation des indicateurs; et vi) approche de l'évaluation des paramètres de mesure/indicateurs supplétifs fondée sur une grille d'évaluation incorporant les divers critères (août-octobre 2010);

b) Identification, au moyen de recommandations en chaîne (qui consistent à demander aux premiers scientifiques retenus de présenter la candidature d'autres confrères) d'un large éventail de candidats experts techniques représentant toutes les régions et toutes les disciplines qui seraient invités à examiner l'avant-projet de livre blanc (octobre-novembre 2010);

c) Présentation de l'avant-projet au Bureau du CST et décision de passer à l'étape suivante du processus (novembre 2010);

d) Examen initial par des experts. Cette phase a consisté à faire participer (par courrier électronique) 70 scientifiques à l'examen initial de l'avant-projet et à l'évaluation des 22 paramètres de mesure/indicateurs supplétifs qu'il était proposé de retenir pour affiner les 11 indicateurs provisoires. Il en est résulté 37 évaluations écrites qui ont été rassemblées, analysées et de nouveau partagées avec leurs auteurs (novembre-décembre 2010);

e) Organisation d'un atelier technique sur les travaux permettant d'affiner les indicateurs d'impact qui s'est tenu au siège de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification à Bonn (Allemagne)⁴. Parmi les participants figuraient 41 scientifiques, y compris des représentants des autres initiatives synergiques. Y ont également assisté 14 experts qui avaient procédé à des évaluations de l'avant-projet et des indicateurs. Des exposés ont été faits sur les résultats de l'évaluation de l'avant-projet et des indicateurs à ce stade, sur le rôle et les contributions potentielles des initiatives synergiques et sur plusieurs grands thèmes de discussion (dont, par exemple, le cadre conceptuel, et les essais d'indicateurs). Quatre groupes de travail ont examiné et évalué les liens actuels entre

⁴ <http://www.unccd.int/science/announce/ImpactIndicators.php>.

les objectifs stratégiques au titre de la Convention, les indicateurs de base et les indicateurs provisoires. Ils ont aussi évalué les 22 paramètres de mesures/indicateurs supplétifs. Parmi les résultats figurait un projet de propositions pour examen par le CST à sa deuxième session extraordinaire (18 et 19 décembre 2010);

f) Prise en compte des résultats de l'atelier technique. Les résultats de l'atelier et les réactions qu'il a suscitées, ainsi que des informations issues d'étapes antérieures de l'évaluation formatrice, ont été utilisés pour établir: i) un cadre conceptuel plus élaboré; ii) une hiérarchie affinée de l'ensemble d'indicateurs; iii) des propositions (qui ont plus ou moins remporté l'adhésion des scientifiques) quant à ceux des paramètres de mesure/indicateurs supplétifs passés en revue qui pourraient être soumis à des essais ou perfectionnés; iv) une version finale des conclusions découlant de l'atelier, présentée sous forme de propositions pour examen par le CST; et v) une «version préliminaire» du livre blanc (ICCD/CST(S-2)/INF.1)⁵ (janvier 2011);

g) Présentation du processus et des résultats de la deuxième session extraordinaire du CST⁶, tenue à Bonn (Allemagne). Cela a permis de dégager une synthèse des idées, suggestions et propositions formulées par les diverses délégations pendant la deuxième session extraordinaire du CST, indiquant les mesures éventuelles qui pourraient être engagées aux niveaux national, infrarégional, régional et international, après examen de la Conférence des Parties et adoption par celle-ci des décisions appropriées (ICCD/CST(S-2)/9) (16-18 février 2011);

h) Observations du public. La version préliminaire du livre blanc a été soumise à une consultation publique mondiale par le biais d'un forum électronique géré par le secrétariat de la Convention⁷. Cela a ouvert de nouvelles possibilités aux scientifiques et autres parties prenantes de communiquer leurs vues et leurs suggestions pour affiner encore le livre blanc. Au total, 43 experts techniques ont réagi par le biais du forum électronique et/ou de communications directes pendant la durée de la consultation publique (février à mai 2011);

i) Synthèse. Ces mesures et les contributions de 104 experts techniques ont permis de dégager des conclusions sommaires du processus d'examen scientifique participatif décrit dans le présent document, et d'établir un projet final de livre blanc dont le texte est reproduit dans le document ICCD/COP(10)/CST/INF.1 (août 2011);

j) Un projet pilote de suivi des indicateurs d'impact. Un projet pilote multinational contribuera aux efforts déployés pour affiner les indicateurs d'impact et permettra d'en expérimenter l'usage en vue du prochain processus d'établissement de rapports et d'examen au titre de la Convention⁸. Collaborant avec au moins un pays désigné par annexe, le projet pilote vise à produire des éléments de preuve, des exemples et des recommandations concernant l'élaboration d'indicateurs à l'échelle nationale et l'établissement de rapports en la matière, en recouvrant à la fois les aspects techniques et scientifiques de ces travaux et d'autres considérations d'ordre organisationnel ou concernant les moyens mis en œuvre pour élaborer des indicateurs. Un rapport d'activité sur le projet pilote multinational figure dans le document ICCD/COP(10)/CST/INF.2; les

⁵ On trouvera la version préliminaire intégrale du livre blanc, avec des annexes, dans: Orr, B. J. 2011. *Scientific review of the UNCCD provisionally accepted set of impact indicators to measure the implementation of strategic objectives 1, 2 and 3*. Livre blanc – Version 1, 4 février 2011. Rapport de consultants à l'intention du CST du secrétariat de la Convention. 145 pages. http://www.unccd.int/science/docs/Microsoft%20Word%20-%20White%20paper_Scientific%20review%20set%20of%20indicators_Ver1_31011%E2%80%A6.pdf.

⁶ <http://www.unccd.int/cop/cric9/menu.php>.

⁷ <http://eforum.unccd>.

⁸ <http://www.unccd.int/prais/>.

résultats et recommandations de l'exercice seront présentés lors d'une manifestation parallèle à la dixième session de la Conférence des Parties (juin-octobre 2011).

II. Conclusions de l'examen scientifique collégial

A. Cadre conceptuel

12. Le suivi et l'évaluation servent principalement à se doter de moyens de synthèse formelle et d'analyse quantitative des données relatives à des objectifs spécifiques. Les indicateurs devraient faire ressortir le but déclaré d'un projet, d'un programme ou d'une politique et la manière dont ce dernier doit être atteint. Ils doivent donc s'expliquer selon l'interprétation que l'on donnera aux processus en jeu, et la façon dont les interventions joueront sur ces processus.

13. Les indicateurs ne sont à même de fournir les données voulues que si, pris ensemble, ils tiennent compte de toute la complexité du système (qualités et facteurs de contrainte), restent suffisamment simples pour faire l'objet d'un suivi régulier et systématique, se rapportent à des objectifs bien définis en matière de gestion et de politique générale à long terme et peuvent être rattachés au processus décisionnel. Rien ne s'y oppose si l'ensemble d'indicateurs peut rendre compte des liens de causalité au sein du système entre forces motrices, état de l'environnement et impact des changements, et donc aider les décideurs à corrélérer les processus fondamentaux aux impacts, faire le lien avec les domaines d'évaluation connexes, et, au bout du compte, appuyer plus directement la prise de décisions. Cette approche milite pour un cadre conceptuel fondé sur les liens de causalité pour poser les bases du suivi et de l'évaluation et élaborer, organiser et communiquer les indicateurs connexes. Parmi plusieurs cadres conceptuels de ce type, on notera en particulier le cadre FPEIR (Forces motrices-Pressions-État-Impact-Réponses) car il intègre les réactions/réponses et a été adopté ou adapté par la plupart des groupes qui travaillent à l'établissement d'indicateurs de la désertification et de son atténuation par la gestion durable des terres⁹.

14. Outre les liens de causalité, il importe que le cadre fournisse un mécanisme d'intégration des systèmes humains et environnementaux et de leurs interactions. L'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire, où la désertification est décrite comme «... résultant d'une incapacité à long terme à équilibrer la demande et l'offre de services rendus par les écosystèmes sur les terres arides», offre à cet effet une approche fondée sur les bilans¹⁰. Une telle approche permet de relier les changements subis par l'environnement et les conditions de vie des populations.

15. Le cadre conceptuel proposé pour examen par le secrétariat de la Convention associe le cadre FPEIR et les approches fondées sur les services rendus par les écosystèmes pour définir l'ensemble d'indicateurs, et englobe une visualisation des différentes échelles spatio-temporelles qui s'inspire de l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire (voir la figure ci-dessous).

16. Le cadre proposé ressemble de par l'approche suivie à celui adopté par deux importantes initiatives synergiques appuyant la mission et les objectifs de la Convention

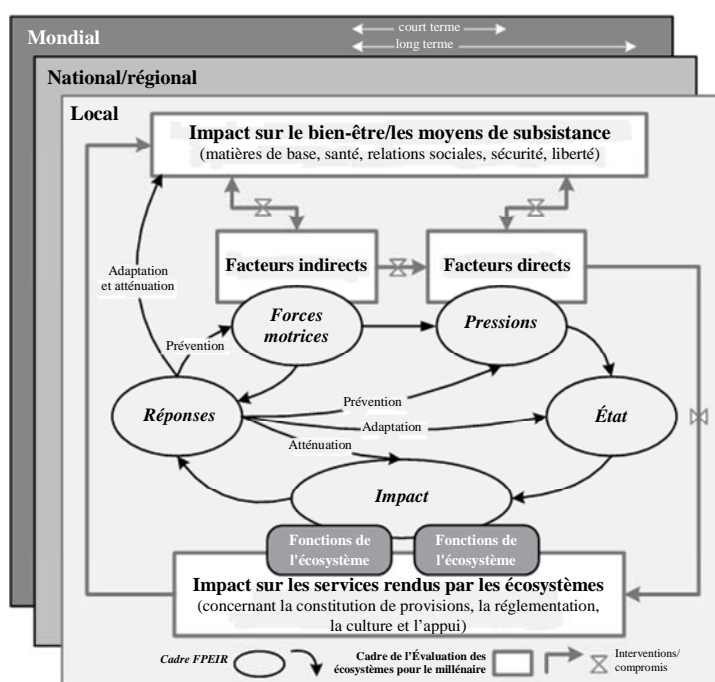
⁹ Smeets, E. et R. Weterings. 1999. *Environmental indicators: Typology and overview*. European Environment Agency. Report No. 25. Agence européenne pour l'environnement Copenhague. 19 pages. <http://www.eea.europa.eu/publications/TEC25>.

¹⁰ Évaluation des écosystèmes pour le millénaire. 2005. *Ecosystems and human well-being: Desertification synthesis. A report of the Millennium Ecosystem Assessment*. World Resources Institute. Washington, D.C.: Island Press. <http://www.maweb.org/documents/document.355.aspx.pdf>.

– KM:Land et le projet LADA. Dans le cas de KM:Land, l’INWEH/UNU, avec l’Équipe spéciale chargée de la dégradation des terres du FEM, a mis au point ce qu’il appelle le «cadre de gestion durable des terres» qui fait intervenir le FPEIR à différentes échelles, l’étude d’impact portant principalement sur les avantages retirés par la société et la diversité biologique^{11, 12}. La méthode LADA incorpore différents aspects de son approche fondée sur la dégradation des terres par le biais du FPEIR et des cadres relatifs aux services rendus par les écosystèmes, et d’un cadre fondé sur les moyens de subsistance durables. Ensemble, ceux-ci mettent l’accent sur les avantages que les populations retirent de l’environnement pour accroître leurs sources de revenus¹³.

17. Le cadre FPEIR modifié associé aux dispositions relatives aux services rendus par les écosystèmes peut orienter et faciliter l’organisation, l’utilisation et la communication de l’ensemble d’indicateurs. Il pourrait appuyer les objectifs stratégiques de la Stratégie et offrir un moyen de prendre en compte les liens de causalité, les interactions et les compromis qui interviennent toujours dans le domaine de la gestion des terres et qu’il convient de considérer si l’on veut que des mesures adaptées et réalisables soient identifiées à l’appui du processus décisionnel. Cela donne une première approximation de la manière dont la chaîne de causalité associée à la DDTS sera représentée par l’ensemble d’indicateurs retenu, contribuant à mettre à jour les lacunes et les interactions entre indicateurs.

Cadre FPEIR (Forces motrices-Pressions-État-Impact-Réponses) modifié intégrant des dispositions sur les services rendus par les écosystèmes



¹¹ GEF KM:Land. 2010. *Project indicator profiles for the GEF Land Degradation Focal Area*. Rapport final du projet de moyenne envergure du FEM «Assurer l’efficacité de la gestion durable des terres – Conception d’un système mondial d’indicateurs» (KM:Land Initiative). Hamilton, Ontario: INWEH/UNU, 67 pages.

¹² FAO-LADA. 2009. *Field manual for local level Land Degradation Assessment in Drylands. LADA-L Part 1: Methodological Approach, Planning and Analysis*. Rome: FAO. 76 pages http://www.fao.org/nr/lada/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=231&lang=en.

¹³ Voir la note de bas de page 12.

Source: Adapté à partir des documents suivants: Évaluation des écosystèmes pour le millénaire. 2005. *Ecosystems and human well-being: Desertification synthesis. A report of the Millennium Ecosystem Assessment*. World Resources Institute. Washington, D.C.: Island Press.
<http://www.maweb.org/documents/document.355.aspx.pdf>. GEF KM:Land. 2010. *Project indicator profiles for the GEF Land Degradation Focal Area*. Rapport final du projet de moyenne envergure du FEM «Assurer l'efficacité de la gestion durable des terres – Conception d'un système mondial d'indicateurs» (KM:Land Initiative). Hamilton Ontario: INWEH/UNU, 67 pages.
http://www.inweh.unu.edu/drylands/docs/KM-Land/KM-Land_Indicator_Profiles_Final.pdf.
 FAO-LADA. 2009. *Field manual for local level Land Degradation Assessment in Drylands. LADA-L Part I: Methodological Approach, Planning and Analysis*. Rome: FAO. 76 pages.

18. Le cadre proposé met l'accent en particulier sur plusieurs priorités en matière de suivi et d'évaluation que le secrétariat de la Convention s'efforce actuellement d'appuyer dans l'approche qu'il a suivie pour affiner les indicateurs: importance donnée à l'impact sur le bien-être humain; prise en compte de l'approche fondée sur les services rendus par les écosystèmes dans l'évaluation intégrée; examen de questions d'échelle spatio-temporelle et recours fréquent aux indicateurs de «réponse» pour mieux suivre les influences exercées sur la politique et la gestion. Il fait la distinction entre les réponses liées à la prévention, l'atténuation et l'adaptation et la manière dont ces dernières font écho aux réactions relatives aux forces motrices, aux pressions, à l'état et à l'impact.

19. Cette approche a quelques points de faiblesse. Les changements apportés aux services rendus par des écosystèmes par suite de stratégies ou d'interventions (tels que mesurés par les indicateurs de réponse) peuvent influencer sur le bien-être humain mais sur une période plus longue que les périodes d'observation les plus habituelles qui vont de un à cinq ans. Cela peut être en partie atténué par l'évaluation des changements survenus au regard des indicateurs d'état¹⁴. Cette approche appelle l'attention sur les problèmes d'échelle, mais ne les résout pas (par exemple, dans de nombreux cas, les données recueillies au regard de l'indicateur d'échelle locale ne peuvent pas être agrégées au niveau national sans risquer de donner lieu à des résultats démesurés). Cette approche offre aussi la possibilité d'incorporer des indicateurs établis localement dans l'effort de suivi mondial mais ne peut encore définir le mécanisme qui rendrait l'opération réalisable dans la pratique.

20. Un autre problème concerne la manière dont le cadre est utilisé à l'appui de l'établissement de rapports. Il arrive souvent que les évaluations environnementales effectuées suivant la logique des chaînes de causalités n'exploitent pas le jeu d'indicateurs tout entier (interactions) mais produisent plutôt des informations indicateur par indicateur en faisant certaines comparaisons entre indicateurs. Ce cloisonnement des données recueillies à partir des indicateurs remet en cause le principe même d'un ensemble d'indicateurs opérant de concert.

21. Il peut être remédié en partie à ces faiblesses en intégrant le cadre même dans le processus d'élaboration d'indicateurs afin qu'il évolue en même temps que les décisions qui seront prises à l'avenir d'adopter ou d'adapter les indicateurs et les méthodes de mesure pour mieux refléter les relations complexes et souvent non linéaires entre les éléments du système DDTS et leur mode d'évolution. Ainsi, on pourrait aboutir à un cadre fondé sur un modèle scientifique différent, comme les systèmes complexes adaptatifs¹⁵ et/ou à une

¹⁴ Voir la note de bas de page 11.

¹⁵ Briassoulis, H. 2005. *Policy integration for complex environmental problems: the example of Mediterranean desertification*. Hants (UK): Ashgate.

évaluation plus approfondie des corrélations entre les indicateurs de l'ensemble au moyen de l'analyse causale des réseaux¹⁶.

B. Résultats de l'exercice engagé pour affiner l'ensemble d'indicateurs et nouvelle hiérarchie

22. Des paramètres de mesure/indicateurs supplétifs possibles ont été proposés pour chacune des catégories d'indicateurs provisoires par un certain nombre d'initiatives synergiques. En particulier, pris ensemble, la KM:Land Initiative du FEM, le projet LADA-WOCAT, l'OMM et la CDB ont fourni 22 paramètres de mesure/indicateurs supplétifs pour les indicateurs en cours d'élaboration correspondant à la liste d'indicateurs provisoires (ICCD/CST(S-2)/INF.1 et ICCD/COP(10)/CST/INF.1)¹⁷. Les efforts qu'ils ont déployés ces dernières années ont donné lieu à tout un corpus de contributions et de documentation de la communauté scientifique.

23. Des descriptifs techniques réguliers, portant notamment sur les liens avec les objectifs stratégiques de la Convention, le but, la description, la source, le perfectionnement spatio-temporel et les forces et les faiblesses constatées, ont été établis pour chaque paramètre de mesure/indicateur supplétif proposé (ICCD/CST(S-2)/INF.1 et ICCD/COP(10)/CST/INF.1)¹⁸.

24. L'un des besoins les plus impératifs recensés lors de l'examen scientifique collégial concernait le fait de savoir si la logique fondamentale (et dans certains cas la formulation) de la hiérarchie de l'ensemble d'indicateurs devait être précisée afin que l'ensemble d'indicateurs puisse mieux remplir les objectifs stratégiques de la Convention¹⁹. Il s'agissait notamment:

a) D'affiner la *structure* de la hiérarchie de l'ensemble d'indicateurs afin que l'on puisse déterminer d'une part *ce* qu'il convenait de mesurer et d'autre part *comment* il convenait de le faire (paramètres de mesure/indicateurs supplétifs):

I. Objectifs stratégiques

a) Indicateurs de base

i) Indicateurs généraux

1) Paramètres de mesure/indicateurs supplétifs;

b) Resserrer les liens entre les objectifs stratégiques et les indicateurs de base;

c) Préciser le rôle des indicateurs à l'appui de l'évaluation d'impact dans l'ensemble général, comme les facteurs à évaluer;

d) Éliminer l'expression «dans les zones touchées» – ces zones n'étant pas fixes dans l'espace et dans le temps – dans la définition des indicateurs de base et des indicateurs généraux dans le cadre de la proposition tendant à ce que le cadre d'application des indicateurs soit défini et précisé séparément mais en parallèle (une marche à suivre est proposée à cet effet pour les modèles de présentation de rapports dans le document ICCD/COP(10)/CST/3);

¹⁶ Niemeijer, D. et R. S. de Groot. 2008. «Framing environmental indicators: moving from causal chains to causal networks», *Environment, Development and Sustainability* 10:89-106doi:10.1007/s10668-006-9040-9.

¹⁷ Voir aussi la note de bas de page 5.

¹⁸ Voir aussi la note de bas de page 5.

¹⁹ Voir la note de bas de page 5.

e) Remplacer le libellé «VIII Aridité» (paramètre de mesure contextuel) par «VIII Sécheresse» et ajouter un nouveau paramètre de mesure d'impact: «Tendances en matière d'indice normalisé des précipitations»;

f) Ne pas approuver «V Indice de développement humain IDH» car il fait double emploi avec d'autres indicateurs de moyens de subsistance et il est le moins réceptif à la DDTS;

g) Ajouter «V Capacité des sols à se prêter à un usage agro-pastoral» aux indicateurs contextuels ainsi que le paramètre de mesure/indicateur supplétif «état de santé des sols» du Global Land Degradation Information System (GLADIS) afin d'atténuer la subjectivité des évaluations d'experts s'agissant d'évaluer les indicateurs «VI Dégradation des terres» et «XI Superficies faisant l'objet d'une gestion durable»;

h) Adopter un dispositif relatif à la «disponibilité» (vert = disponible pour la phase d'essai, jaune = doit encore être affiné, rouge = doit être élaboré plus avant) qui garantirait une place aux indicateurs qui sont actuellement difficiles à mesurer, mais qui sont considérés comme essentiels dans le suivi de l'impact.

25. Ensemble, les résultats des étapes de perfectionnement de la hiérarchie et l'issue de l'examen collégial des indicateurs provisoires sont décrits dans le tableau ci-dessous. Il importe de noter que le perfectionnement proposé ne vise pas à modifier l'objectif et la cible des indicateurs mais à les simplifier afin de faciliter le choix des indicateurs spécifiques et opérationnels nécessaires pour établir les rapports avec clarté et efficacité.

26. Les indicateurs et les paramètres de mesure/indicateurs supplétifs figurant dans le tableau ci-dessous sont actuellement mis à l'essai dans le cadre du projet pilote de suivi des indicateurs requis par la décision 17/COP.9 (voir le document ICCD/COP(10)/CST/INF.2).

27. Pour obtenir des renseignements sur la source de chaque paramètre de mesure/indicateur supplétif et les descriptifs techniques détaillés connexes, voir le tableau 12 et l'annexe II du document ICCD/CST(S-2)/INF.1. Pour plus d'informations sur les mesures prises pour affiner la hiérarchie de l'ensemble d'indicateurs, voir le document ICCD/CST(S-2)/INF.1, paragraphes 48 à 73.

<i>Indicateurs de base (assortis des révisions proposées)</i>	<i>Indicateurs généraux (révisions apportées à 11 indicateurs provisoires)</i>	<i>Paramètres de mesures/indicateurs supplétifs (approches opérationnelles proposées pour les essais, lorsque les indicateurs sont disponibles, ou pour la poursuite des évaluations/travaux dans le cas contraire)</i>	<i>Degré d'accord entre les experts</i>	<i>Disponibilité de l'indicateur pour la phase d'essai* (catégorie)</i>
Objectif stratégique 1: Améliorer les conditions de vie des populations touchées				
Indicateur de base S-(1/2/3): Améliorations apportées aux moyens de subsistance des personnes susceptibles d'être touchées par le processus de la DDTS	III Pourcentage de la population vivant au-dessus du seuil de pauvreté relative	Taux de pauvreté en milieu rural**	Élevé	Verte
	I Eau disponible par habitant	Pourcentage de la population ayant accès à l'eau potable	Moyen	Jaune
		Disponibilité et utilisation de l'eau	Faible***	Jaune
	IV Consommation alimentaire par habitant	Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition chronique en milieu rural**	Élevé	Jaune
Objectif stratégique 2: Améliorer l'état des écosystèmes touchés				
Indicateur de base S-4: Réduction de la superficie totale touchée par la DDTS	VI Dégradation des sols	Version moins complexe des indicateurs «Dégradation des sols» + «Tendances en matière de précipitations saisonnières»	Élevé	Jaune
	VIII Sécheresse	Tendances en matière d'indice normalisé des précipitations (indice de sécheresse météorologique)	(Nouvel indicateur)	Verte
	V Capacité des sols à se prêter à un usage agropastoral	«État de santé des sols» du système GLADIS	(Nouvel indicateur)	Verte
	II Changement d'affectation des terres	Utilisation des terres (permettant de déduire a) VI Dégradation des terres et b) XI Superficies faisant l'objet d'une gestion durable et aussi d'interpréter c) IX État du couvert terrestre)	Faible***	Jaune
Indicateur de base S-5: Maintien ou accroissement de la fonction de l'écosystème, y compris la productivité primaire nette	IX État du couvert terrestre	État du couvert terrestre**	Élevé	Verte
		État du couvert terrestre	Élevé	Verte
		Productivité des terres	Moyen	Verte
	VII Diversité de la flore et de la faune****	Diversité des cultures et des élevages (biodiversité agricole)	Élevé	Jaune
	Tendances en termes d'abondance et de répartition des espèces sélectionnées	Élevé	Jaune	

Indicateurs de base (assortis des révisions proposées)	Indicateurs généraux (révisions apportées à 11 indicateurs provisoires)	Paramètres de mesures/indicateurs supplétifs (approches opérationnelles proposées pour les essais, lorsque les indicateurs sont disponibles, ou pour la poursuite des évaluations/travaux dans le cas contraire)	Degré d'accord entre les experts	Disponibilité de l'indicateur pour la phase d'essai* (catégorie)
		Biodiversité des sols	(Nouvel indicateur)	Rouge
Objectif stratégique 3: Dégager des avantages généraux d'une mise en œuvre efficace de la Convention				
Indicateur de base S-6: Accroissement des stocks de carbone (biomasses souterraine et végétale)	X Stocks de carbone dans le sol et en surface	Stocks de carbone organique en surface Stocks de carbone organique dans le sol	Élevé	Jaune Rouge
Indicateur de base S-7: Superficie des écosystèmes forestiers, agricoles et aquacoles faisant l'objet d'une gestion durable	XI Superficies faisant l'objet d'une gestion durable	Superficies faisant l'objet d'une gestion durable + indicateur général VII Diversité de la flore et de la faune (rôle secondaire) + II Changement d'affectation des terres	Élevé	Jaune
	V Capacité des sols à se prêter à un usage agropastoral	«État de santé des sols» du système GLADIS	(Nouvel indicateur)	Jaune

* Dispositif relatif à la disponibilité: vert = disponible pour la phase d'essai, jaune = doit être encore affiné, rouge = doit être élaboré plus avant.

** Bien que cet indicateur ne soit pas désigné tout à fait de la même façon, sa définition opérationnelle est très comparable à celle donnée par Berry, L., E. Abraham, et W. Essahli. 2009. *The UNCCD Recommended Minimum Set of Impact Indicators. Draft Report*. Rapport de consultants (1) à l'intention du CST du secrétariat de la Convention. 99 pages. <http://www.unccd.int/regional/rcm/docs/UNCCD%20Min%20Set%20of%20Impact%20Indicators%20Final%20Report%20June%202014.pdf>

*** Lorsque ce paramètre de mesure/indicateur supplétif a été utilisé seul, il a recueilli un soutien limité ou mitigé. Toutefois, lorsqu'il a été utilisé à l'appui d'un autre indicateur, le niveau d'accord a été beaucoup plus élevé.

**** Figure aussi comme indicateur secondaire au titre de l'indicateur de base S-7.

C. Capacité

28. Il importe de bien reconnaître les réalités de l'élaboration et du suivi des indicateurs et de l'établissement de rapports les concernant, y compris les écarts constatables entre les pays parties quant aux moyens et ressources disponibles. L'élaboration d'indicateurs est un processus évolutif à l'échelle mondiale, nationale et locale pour lequel on a besoin de directives sur les autres approches possibles pouvant être adoptées et les mécanismes visant à encourager la collaboration horizontale et interinstitutionnelle et le partage de données.

29. Il est possible de satisfaire en partie les besoins exprimés par les pays en la matière en menant des activités de renforcement des capacités et en faisant en sorte que les processus et produits souhaités rendent compte de façon réaliste des problèmes rencontrés. Le processus d'examen scientifique collégial s'est traduit par une série de propositions qui, prises ensemble, facilitent le suivi et l'évaluation des impacts de la Convention quels que soient les moyens dont disposent les pays parties.

30. L'harmonisation progressive du suivi et de l'établissement de rapports peut permettre de remédier à cette inégalité de moyens. Elle consiste à rendre comparable (harmoniser) la même variable mesurée de différentes façons. Pour ce faire, il faut arrêter et utiliser une seule méthode commune pour le même indicateur ou variable. Les causes et conséquences de la dégradation des terres arides ont de multiples caractéristiques et varient dans l'espace et dans le temps. Ainsi, qu'il s'agisse de sélection d'indicateurs et de méthodologies, de suivi, et d'établissement de rapports, il convient toujours de tenir compte de ces particularités tout en appliquant des principes et des critères cohérents, notamment avec l'appui scientifique que confèrent les revues pratiquant l'examen collégial.

31. Il est très difficile, voire même parfois impossible, de définir le rôle que joue la DDTS vis-à-vis de certains indicateurs (comme le produit national brut); dans d'autres cas, toutefois, le degré de sensibilité à la DDTS peut s'améliorer dès lors que l'on sait de mieux en mieux définir et délimiter les zones touchées et que s'accroît la résolution spatiale des séries de données d'indicateurs correspondantes. Il faudrait l'envisager pour assurer une place aux indicateurs de base qui, les connaissances et les méthodologies allant en s'améliorant, pourront être mesurés à l'avenir en donnant à la DDTS le rôle qui lui revient.

32. En mettant en place un dispositif relatif à la disponibilité, on peut garantir une place aux indicateurs qui sont actuellement difficiles à mesurer, mais qui sont suffisamment sensibles à la DDTS et prennent particulièrement en compte les facteurs socioéconomiques et les impacts sur le bien-être humain.

33. L'exercice d'essai pilote peut permettre de déceler les insuffisances de moyens et se traduire par des recommandations pratiques pour le suivi et l'établissement de rapports (ICCD/COP(10)/CST/3).

D. Importance pour les pays et intérêts nationaux

34. La désertification est un problème mondial qui se manifeste localement. Les efforts d'atténuation, même ceux associés aux initiatives mondiales ou nationales, se prolongent au bout du compte par des décisions et des mesures locales destinées à améliorer la situation. Qui plus est, les causes et les conséquences de la désertification varient considérablement d'un pays à l'autre et à l'intérieur des pays. Pour que le suivi mondial soit efficace et utile dans les pays parties, il est indispensable que les informations fournies au titre de l'indicateur présentent de l'intérêt à l'échelle nationale, voire infranationale.

35. La Convention met particulièrement l'accent sur la participation²⁰ et, de ce fait, bon nombre des documents axés sur le suivi et l'évaluation appellent des contributions locales, régionales et nationales au processus de sélection d'indicateurs appropriés pour le suivi d'impact²¹. Plus de 40 % des observations et des questions reçues des représentants à la deuxième session du CST suite à l'exposé sur le perfectionnement des indicateurs d'impact insistaient sur la manière dont cette approche donnerait «la parole à l'agriculteur».

36. Pour ce faire, il faudra que les efforts déployés pour suivre les incidences de la Convention dans tous les pays parties d'une manière homogène prévoient à la fois un ensemble minimal d'indicateurs et de paramètres de mesure et un mécanisme permettant au système mondial de prendre en compte des réalités locales, infranationales et nationales susceptibles de faire intervenir des indicateurs ne figurant pas dans l'ensemble minimal.

37. À l'échelle régionale et nationale, il est arrivé que l'on parvienne bien à relier les processus participatifs locaux à la lutte contre la désertification de façon à rendre les évaluations nationales et régionales pertinentes sur le plan local²². En outre, plusieurs initiatives ont institué un cadre d'action permettant de corrélérer les évaluations participatives locales aux activités menées au niveau national et mondial à l'appui de la mission de la Convention²³.

III. Voie à suivre

A. Groupe consultatif spécial d'experts techniques

38. Comme suite aux débats tenus au sujet des conclusions du processus d'examen scientifique collégial (ICCD/CST(S-2)/INF.1 et ICCD/COP(10)/CST/INF.1)²⁴ au cours de la deuxième session du CST (ICCD/CST(S-2)/9), il a été recommandé au secrétariat de formuler une proposition en vue de l'établissement d'un groupe consultatif spécial d'experts techniques pour examen à la dixième session de la Conférence des Parties.

39. Ce groupe serait chargé de poursuivre la contribution itérative et participative de la communauté scientifique au processus de sélection, d'élaboration et de perfectionnement des indicateurs d'impact, au suivi et à l'évaluation qui pourraient en découler et aux efforts tendant à analyser, gérer et utiliser les données. On citera comme exemples de thèmes que ce groupe (ou les sous-groupes de travail techniques spéciaux qui pourraient être désignés) seront amenés à examiner:

- a) Évolution du cadre conceptuel;

²⁰ Poulsen L. et M. Lo, 2006. Promoting good governance through the implementation of the UNCCD. Chap. 8. In: Johnson, P. M., K. Mayrand et M. Paquin (éd.). *Governing global desertification. Linking environmental degradation, poverty and participation*. Aldershot, UK: Ashgate.

²¹ Stringer L. C., M. S. Reed, A. Dougill, M. Seely et M. Rokitzki. 2007. «Implementing the UNCCD: participatory challenges». *Natural Resources Forum* 31: 198-211.

²² Abraham E., E. Montaña et I. Torres. 2006. «Procedimiento y marco metodológico para la obtención de indicadores de desertificación en forma participativa». In: Abraham E. and G. Beekman (éd.). *Indicadores de la Desertificación para América del Sur*, Mendoza, BID-IICA: 37-64.

²³ Oba G., E. Sjaastad et H. G. Roba. 2008. «Framework for participatory assessments and implementation of global environmental conventions at the community level». *Land Degradation & Development* 19:65-76; Whitfield S., S. Bautista, B. J. Orr, H. J. Geist et V. R. Vallejo. In Press. «Prevention and restoration actions to combat desertification (PRACTICE): An integrated assessment». *EcoHealth*.

²⁴ Voir aussi la note de bas de page 5.

- b) Efficacité, reproductibilité de l'indicateur, et intelligibilité pour les utilisateurs;
- c) Méthodologie de mesure opérationnelle;
- d) Qualité, disponibilité et coût des données;
- e) Essais;
- f) Harmonisation et normalisation;
- g) Mise au point d'un mécanisme pour l'approche fondée sur un cadre et sur des indicateurs afin d'ouvrir la voie à des contributions spécifiques régionales ou locales;
- h) Mise au point d'une définition opérationnelle et d'un mode opératoire pour le recensement des zones touchées;
- i) Effort d'harmonisation des données transfrontières afin de remédier aux défauts possibles dans les zones limitrophes;
- j) Amélioration de la «disponibilité» de certains indicateurs, y compris de leur capacité à rendre compte de la DDTS;
- k) Prise en compte de la ventilation des données par sexe;
- l) Établissement d'une stratégie de communication et de produits d'information connexes pour les produits de l'ensemble d'indicateurs, etc.

40. Le groupe consultatif spécial d'experts techniques se composerait de 15 membres, serait représentatif du point de vue régional et fonctionnel, et bénéficierait de la participation de représentants des grandes initiatives synergiques et des conventions et organisations pertinentes.

41. Les membres du groupe consultatif d'experts techniques seraient désignés pour un mandat de deux ans et rendraient compte de leurs travaux au CST à ses sessions.

42. La création du groupe consultatif d'experts techniques supposerait que le processus fondé principalement sur des services de consultants s'articule désormais sur des réunions d'experts. Les incidences financières de la création du groupe sont décrites à l'annexe I.

B. Suivi de la désertification et partenariat pour l'évaluation

43. Il ressort de l'examen scientifique collégial que les divers indicateurs d'impact proposés et/ou les séries de données de base connexes en sont à des stades différents de leur processus d'élaboration et de mise en œuvre et qu'aucun ne relève d'une seule organisation ni n'est instruit par une seule instance, aucun mécanisme de coordination et de collaboration n'ayant été créé par ailleurs à ce jour (ICCD/CST(S-2)/INF.1 et ICCD/COP(10)/CST/INF.1)²⁵.

44. Il a donc été recommandé que le secrétariat formule une proposition en vue de l'établissement, à la dixième Conférence des Parties, d'une équipe spéciale de partenaires institutionnels appropriée, par exemple, d'un «partenariat pour le suivi et l'évaluation de la désertification» (voir l'annexe II pour les incidences financières de cette initiative).

45. Bien que désigné par le secrétariat de la Convention, ce partenariat constituerait une initiative concertée à l'échelle mondiale chargée de promouvoir et de coordonner l'élaboration et la diffusion d'indicateurs de la DDTS à l'appui de la Convention, des autres conventions de Rio, des administrations nationales et régionales et d'autres initiatives

²⁵ Voir aussi la note de bas de page 5.

synergiques. Le partenariat envisagé réunirait un vaste éventail d'organisations travaillant à l'échelle internationale à l'élaboration d'indicateurs et au suivi et à l'évaluation d'impact afin de fournir des informations aussi complètes que possible sur les tendances en matière de DDTs.

46. Le partenariat pour le suivi et l'évaluation de la désertification susciterait de nouvelles collaborations internationales en facilitant la coordination et en favorisant l'interopérabilité entre d'autres efforts intergouvernementaux visant à échanger des données et à exploiter les réseaux d'observation existants comme le Système mondial d'observation terrestre (SMOT), le mécanisme intergouvernemental d'échanges entre scientifiques et décideurs en matière de biodiversité et de services écosystémiques (IPBES), le système de comptabilité économique et environnementale pour l'énergie (SEEA) et tout système mondial d'observation des terres arides qui pourrait être établi à l'avenir – en s'attachant avec eux à arrêter des normes et des protocoles, à regrouper les systèmes existants et à servir de cadre à l'évolution des futurs systèmes.

47. Le partenariat inciterait les réseaux de coordination de la recherche, dont les académies des sciences nationales, à participer à l'élaboration et au perfectionnement des indicateurs et à établir un niveau de référence fiable du point de vue scientifique pour le suivi et l'évaluation à l'échelle nationale, régionale et mondiale qui autoriserait la comparaison des futures évaluations d'impact.

48. Le partenariat appuierait les efforts menés par le secrétariat de la Convention pour fixer des objectifs et des cibles axés sur les résultats dans le domaine de la DDTs.

49. Le partenariat œuvrerait aussi en faveur de la recherche, de la mobilisation et de l'exploitation de ressources à l'appui du suivi et de l'évaluation de la DDTs.

IV. Conclusions et recommandations

50. Les conclusions et recommandations figurant dans le présent rapport constituent une synthèse des idées, suggestions et propositions qui ont été formulées, examinées et affinées initialement par le biais du processus d'examen scientifique collégial, puis réexaminées à la deuxième session du CST et pendant la période ménagée au public pour la présentation d'observations (ICCD/CST(S-2)/INF.1, ICCD/CST(S-2)/9 et ICCD/COP(10)/CST/INF.1)²⁶.

A. Principes fondamentaux

51. Dans la décision 17/COP.9, la Conférence des Parties demande la mise en place d'un processus itératif qui donnerait lieu à des propositions tendant à affiner l'ensemble d'indicateurs d'impact et les méthodologies associées pour examen à ses futures sessions, à compter de la onzième session. Pour remplir ce mandat, il est recommandé que les principes fondamentaux définis au stade actuel du processus d'examen scientifique collégial participatif soient pleinement intégrés dans les travaux de la dixième session de la Conférence des Parties comme prélude aux propositions prévues pour la onzième session.

52. Les principes fondamentaux jugés nécessaires pour affiner l'ensemble d'indicateurs d'impact et accroître son efficacité potentielle sont les suivants:

²⁶ Voir aussi la note de bas de page 5.

a) *Cadre conceptuel.* Il est recommandé que le cadre FPEIR modifié associé aux dispositions relatives aux services rendus par les écosystèmes (voir la figure dans la section II.A) soit adopté comme cadre scientifique conceptuel initial à l'appui de l'organisation, de l'utilisation et de la communication de l'ensemble d'indicateurs;

b) *Adaptabilité.* Il est recommandé que le cadre conceptuel et l'ensemble d'indicateurs soient régulièrement réévalués afin de s'assurer qu'ils demeurent valables alors même que les activités de suivi et d'évaluation gagnent en maturité et qu'ils sont utiles pour la prise de décisions, du fait aussi que les besoins peuvent changer et les outils scientifiques s'améliorer;

c) *Hiérarchie et logique de l'ensemble d'indicateurs.* Il est recommandé que la hiérarchie et la logique de l'ensemble d'indicateurs telles que modifiées soient adoptées (voir les paragraphes 23 à 25 et le tableau de la section II.B);

d) *Ensemble d'indicateurs d'impact.* Il est confirmé que l'ensemble d'indicateurs doit viser globalement à mieux faire comprendre l'impact (aussi devrait-il comporter quelques indicateurs d'une autre catégorie, comme les facteurs à évaluer);

e) *Zones touchées.* Il est recommandé que tous les indicateurs proposés soient mesurés dans les pays parties touchés et que l'usage opérationnel de l'expression «zones touchées» soit affiné en demandant l'avis de la communauté scientifique et utilisé pour interpréter les mesures des indicateurs d'impact. Selon cette approche, les problèmes à la fois proches et différents que posent la définition, la mesure et le suivi des indicateurs et la définition et la délimitation des zones touchées seraient traités à part et donc plus gérables sur le plan opérationnel;

f) *Harmonisation.* Il est recommandé d'harmoniser, et de normaliser éventuellement lorsque cela est souhaitable et réalisable pour prendre en compte les écarts observables entre les pays parties quant aux causes et conséquences de la dégradation des terres arides et aux moyens dont ils disposent pour mesurer et suivre l'impact;

g) *Sensibilité.* La sensibilité des indicateurs devrait être examinée de près avec l'aide de la communauté scientifique, en particulier celle des mesures d'impact socioéconomique les plus importantes, où, tout au moins à ce stade, il est difficile de distinguer la part qui revient à la DDTS et aux mesures correctives prises à son encontre;

h) *Disponibilité.* Il est recommandé d'adopter un système de classement des indicateurs par catégorie selon qu'ils sont «disponibles» ou non pour passer à la phase opérationnelle. Un tel système garantirait une place aux indicateurs qui sont actuellement difficiles à mesurer, mais qui sont considérés comme essentiels dans le suivi de l'impact (voir le tableau dans la section II.B);

i) *Ventilation des données par sexe.* Il est recommandé que des séries de données d'indicateurs soient recueillies, analysées et communiquées par sexe afin de pouvoir évaluer la part qui revient aux femmes et aux hommes dans les succès remportés concernant la DDTS;

j) *Mécanisme en faveur de l'intérêt national.* Afin de faire en sorte que les rapports établis par les pays parties rendent compte des réalités mondiales mais aussi nationales et locales, il est recommandé de commencer à ébaucher un mécanisme par lequel l'ensemble minimal d'indicateurs d'impact harmonisés à l'échelle mondiale pourrait être systématiquement complété par des indicateurs mis au point à l'échelle régionale, nationale et/ou locale et présentant un intérêt à ces niveaux. Les cadres existants pour relier les évaluations participatives locales aux initiatives nationales et

mondiales à l'appui de la mission de la Convention devraient être évalués au moment d'élaborer ce mécanisme;

k) *Poursuite de l'examen collégial.* La sélection des indicateurs et des méthodologies, le suivi et l'établissement de rapports doivent tous incorporer ces principes fondamentaux avec l'aide constante de la communauté scientifique.

B. Recommandations

53. Le CST souhaitera peut-être examiner le présent document en parallèle au rapport sur l'examen scientifique collégial visant à affiner l'ensemble d'indicateurs d'impact (ICCD/COP(10)/CST/INF.1), aux recommandations du CST à sa deuxième session (ICCD/CST(S-2)/9) et au rapport d'activité sur le projet pilote de suivi des indicateurs d'impact (ICCD/COP(10)/CST/INF.2), compte étant tenu que:

a) L'examen scientifique collégial participatif s'est répété quatre fois et a bénéficié des contributions directes de 104 experts techniques représentant toutes les disciplines et régions en rapport avec la DDTS, y compris des représentants d'initiatives synergiques, et d'autres conventions de Rio;

b) Le cadre conceptuel, la logique et la hiérarchie de l'ensemble d'indicateurs affinés qui en résultent, et les principes fondamentaux qui leur sont associés, sont à l'essai ainsi que l'ensemble d'indicateurs affiné et les paramètres de mesure/indicateurs supplétifs utilisés pour le projet pilote de suivi d'indicateurs d'impact.

54. Le CST souhaitera peut-être recommander à la Conférence des Parties:

a) D'approuver les principes fondamentaux figurant dans le présent document;

b) D'établir un groupe consultatif spécial d'experts techniques chargé de prolonger de façon itérative et participative la contribution de la communauté scientifique aux travaux de perfectionnement des indicateurs et de suivi et d'évaluation de l'impact;

c) De demander au Bureau du CST de sélectionner, dès que possible après la dixième session de la Conférence des Parties, les membres du groupe consultatif spécial d'experts techniques, en consultation avec les groupes régionaux, et en se fondant sur les demandes présentées en réponse à un appel public à la candidature d'experts;

d) De charger le groupe consultatif spécial d'experts techniques, qui bénéficiera de l'apport de la communauté scientifique, de traiter les trois questions fondamentales suivantes pour examen par la Conférence des Parties à sa onzième session:

i) Identifier la meilleure démarche scientifique pour délimiter les zones touchées, en évaluant notamment comment ces travaux de délimitation ont été organisés sur le plan opérationnel pendant le projet pilote de suivi;

ii) Mettre au point un mécanisme ou un cadre incitant les pays parties à identifier des indicateurs d'impact présentant un intérêt à l'échelle nationale et locale et à en tenir compte lorsqu'ils prennent part à l'effort mondial d'évaluation de l'impact;

iii) Affiner plus avant l'ensemble d'indicateurs d'impact en se fondant sur les conclusions de l'examen scientifique et sur les enseignements tirés de

l'utilisation de ces indicateurs par les pays parties lors du projet pilote de suivi et du processus d'établissement de rapports en 2012;

e) Établir une équipe spéciale de partenaires institutionnels, à savoir le partenariat pour le suivi et l'évaluation de la désertification, qui sera constitué d'organisations participant à la production, la gestion et l'harmonisation des séries de données sous-tendant les indicateurs de la DDTS et au succès des mesures correctives visant à y remédier;

f) Demander aux Parties et aux partenaires de contribuer au financement requis pour la création du groupe consultatif spécial d'experts techniques et le partenariat pour le suivi et l'évaluation de la désertification tel qu'indiqué aux annexes I et II.

Annexe I

Incidences financières de l'établissement d'un groupe consultatif spécial d'experts techniques

A. Ressources humaines

1. Le groupe consultatif spécial d'experts techniques comprendra 15 membres (3 de chaque groupe régional, et, de préférence, au moins 1 biophysicien et 1 sociologue). Les membres du groupe percevront une indemnité de 3 000 euros par exercice biennal pour les travaux entrepris suivant la qualité et dans les délais voulus. Un montant forfaitaire supplémentaire de 15 000 euros sera versé à un membre qui sera chargé d'établir la documentation de base à partir des contributions fournies par tous les experts.

Catégorie	Nombre	Durée (mois par		Coût unitaire	Total (en euros)
		exercice biennal)			
Membre du groupe	15	-		3 000	45 000
Membre du groupe chargé d'établir la documentation de base	1	3		5 000	15 000
Prestataire d'appui logistique	1	6		2 600	15 600

B. Voyages

2. Le groupe consultatif spécial d'experts techniques se réunira une fois par an. Les frais de voyage et l'indemnité journalière de subsistance seront versés aux membres du groupe qui assistent à l'une de ses réunions, conformément aux règles et règlements des Nations Unies. Pour conserver au groupe consultatif spécial d'experts son caractère indépendant, les frais de participation de tous les membres seraient pris en charge, indépendamment de la question de savoir si l'intéressé vient d'un pays développé ou d'un pays en développement.

Catégorie	But du voyage	Nombre de personnes	Nombre de		Nombre de réunions	Billets d'avion (2 800 euros par personne et par mission)	Indemnité journalière de subsistance (200 euros par jour et par personne)	Total (en euros)
			jours par réunion					
Membre du groupe	Participation aux réunions du groupe	15	3		2	84 000	18 000	102 000
Président du groupe	Participation aux réunions du CST et du Bureau du CST	1	3		5	14 000	3 000	17 000
Personnel du secrétariat	Participation aux réunions du groupe	2	3		2	8 000 ^a	2 400	10 400

^a Billets: 2 000 euros par personne.

C. Autres coûts

<i>Catégorie</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Nombre de réunions</i>	<i>Total (en euros)</i>
Traduction et reproduction de documents	7 500	2	15 000

D. Temps alloué par le personnel du secrétariat

<i>Nombre de fonctionnaires du secrétariat</i>	<i>Temps alloué par le personnel du secrétariat (pourcentage)</i>	<i>Source des fonds</i>	<i>Montant total</i>
1 P-5	5	Budget de base	Pour mémoire
1 P-4	15	Budget de base	Pour mémoire
1 P-3	20	Ressources extrabudgétaires	Pour mémoire

E. Budget total

3. Le budget total nécessaire pendant l'exercice biennal 2012-2013 pour la création et les activités du groupe consultatif spécial d'experts techniques (à l'exclusion du temps alloué par le personnel du secrétariat) se monte à 220 000 euros.

Annexe II

Incidences financières de la constitution du partenariat pour le suivi et l'évaluation de la désertification

1. On prévoit que le partenariat pour le suivi et l'évaluation de la désertification, avant d'être mis en place, exigera une phase de conception afin d'établir des relations de travail entre les organisations prenant part à la collecte de données d'indicateurs sur le suivi et l'évaluation de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse et de déterminer les mesures à prendre pour assurer la continuité du processus. Le rôle, la structure et les conditions de participation seraient définis plus précisément pendant cette phase.

2. Cette phase mobiliserait une équipe de consultants chargés des tâches suivantes:

- a) Rédiger un mode opératoire;
- b) Rechercher et recruter des partenaires potentiels clefs;
- c) Établir et maintenir une gestion et une coordination efficaces;
- d) Préparer et conduire trois réunions pendant la phase de conception et en assurer le suivi;
- e) Établir un groupe de travail interinstitutions pour examiner le processus et accroître la coopération interinstitutions;
- f) Convoquer une réunion de toutes les parties prenantes (participants non rémunérés);
- g) Lancer le partenariat.

3. Théoriquement, les activités menées dans le cadre du partenariat commenceront en 2013 une fois que les Parties auront rendu leur premier rapport au regard des indicateurs d'impact.

A. Ressources humaines

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre</i>	<i>Durée (mois par exercice biennal)</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Total en (euros)</i>
Consultant	2	4,5	5 000	45 000
Prestataire d'appui logistique	1	4,5	2 500	11 250

B. Voyages

<i>Catégorie</i>	<i>But du voyage</i>	<i>Nombre de personnes</i>	<i>Nombre de jours par réunion</i>	<i>Nombre de réunions</i>	<i>Billets d'avion (2 800 euros par personne et par mission)</i>	<i>Indemnité journalière de subsistance (200 euros par jour et par personne)</i>	<i>Total (en euro)</i>
Membre du groupe de travail interinstitutions	Participation aux réunions du groupe de travail interinstitutions	8	3	2	44 800	9 600	54 400
Consultant	Participation aux réunions du groupe de travail interinstitutions et du Bureau du CST	1	3	4	11 200	2 400	13 600
Personnel du secrétariat	Participation aux réunions du groupe de travail interinstitutions	2	3	1	4 000 ^a	1 200	5 200

^a Billets: 2 000 euros par personne.

C. Autres coûts

<i>Catégorie</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Nombre de réunions</i>	<i>Total (en euros)</i>
Reproduction de documents et outils de communication	3 000	3	9 000
Création et gestion d'un site Web	10 000	0	10 000

D. Temps alloué par le personnel du secrétariat

<i>Nombre de fonctionnaires du secrétariat</i>	<i>Temps alloué par le personnel du secrétariat (%)</i>		<i>Source des fonds</i>	<i>Montant total</i>
1 P-4	15		Budget de base	Pour mémoire
1 P-3	20		Ressources extrabudgétaires	Pour mémoire

E. Budget total

3. Le budget total nécessaire pendant l'exercice biennal 2012-2013 pour la création du partenariat pour le suivi et l'évaluation de la désertification (à l'exclusion du temps alloué par le personnel du secrétariat) se monte à 148 450 euros.